

---

## Feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris

---

Cote du document: EB 2025/144/R.20

Point de l'ordre du jour: 14

Date: 24 avril 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

**Mesures à prendre:** La Feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris est présentée au Conseil d'administration pour information.

---

---

**Questions techniques:**

**Pieterneel Boogaard**

Directrice générale

Bureau de l'exécution technique

courriel: p.boogaard@ifad.org

**Juan Carlos Mendoza**

Directeur

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

courriel: juancarlos.mendoza@ifad.org

---

# Feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris

## I. Contexte

1. L'Accord de Paris<sup>1</sup> est un traité international qui a été adopté en décembre 2015 à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris. Son objectif principal est de lutter contre les changements climatiques et de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour limiter cette élévation à 1,5 °C<sup>2</sup>.
2. Le FIDA a fait de la résilience climatique dans l'agriculture une priorité, et met l'accent sur l'adaptation tout en appuyant les mesures d'atténuation dans le secteur comprenant l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres (AFAUT). L'Accord de Paris fait une large place à l'atténuation, tandis que le FIDA privilégie une approche équilibrée afin de régler les problèmes interdépendants dans l'intérêt pragmatiquement conçu des communautés rurales. Cet accent sur la résilience et la durabilité dans les systèmes de production à petite échelle est au cœur de l'ensemble des activités du FIDA. Partant, aucun ajustement du modèle opérationnel du FIDA en vue de son alignement sur l'Accord de Paris n'est nécessaire. Cette affirmation est étayée par l'analyse comptable des gaz à effet de serre réalisée en 2022, qui a mis en évidence le fait que le portefeuille d'investissements du FIDA présentait un bilan net négatif sur 20 ans<sup>3</sup>.

## II. Objet de l'alignement

3. L'alignement de l'approche du FIDA sur les objectifs climatiques mondiaux accroît les possibilités de financement, renforce la résilience des petits exploitants agricoles et réaffirme le rôle de chef de file du Fonds dans le domaine de l'agriculture résiliente face au climat. Cet alignement stratégique permet d'atténuer les risques de portefeuille, d'appuyer les engagements des pays partenaires en faveur du climat et de suivre l'évolution des normes environnementales, sociales et de gouvernance, tout en renforçant l'impact du FIDA, sa crédibilité et son accès aux ressources. Dans le Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), le Fonds s'est engagé à élaborer une feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris. Le FIDA propose d'adopter la méthode des banques multilatérales de développement<sup>4</sup> pour veiller à l'alignement de ses investissements sur les objectifs mondiaux relatifs au climat.
4. On estime à 23% la part totale des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (sur la période 2007-2016) provenant du secteur AFAUT<sup>5</sup>. Les pratiques d'adaptation en fonction du climat dans la petite agriculture concourent à la fois à l'adaptation et à la réduction des émissions à l'échelle mondiale. Le présent document expose la méthode et la feuille de route définies par le FIDA pour aligner ses investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris en matière de résilience climatique et de réduction de l'empreinte carbone. Conformément au cadre des banques multilatérales de développement relatif à l'alignement sur l'Accord de

<sup>1</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2015. [Accord de Paris](#).

<sup>2</sup> D'après le Service Copernicus concernant le changement climatique de l'Union européenne, pendant la période comprise entre février 2023 et janvier 2024, le réchauffement a atteint 1,52 °C (source: Carbon Literacy Project, 2024, [Navigating the 1.5 degrees breach](#)).

<sup>3</sup> FIDA. 2022. [Paris Alignment: Greenhouse Gas Accounting Analysis for IFAD's investment portfolio in the AFOLU sector](#).

<sup>4</sup> Banque africaine de développement et al. 2023. [Joint MDB Methodological Principles for Assessment of Paris Agreement Alignment of New Operations: Direct Investment Lending Operations](#).

<sup>5</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2019. « Résumé à l'intention des décideurs » dans [Changement climatique et terres émergées: Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres](#).

Paris, il propose six piliers et expose de manière détaillée les actions et engagements actuels du FIDA en vue d'un alignement complet.

### III. Approche d'alignement sur l'Accord de Paris

5. Le FIDA s'appuie sur le cadre des banques multilatérales de développement relatif à l'alignement sur l'Accord de Paris (figure 1) pour mettre ses activités en phase avec les objectifs climatiques mondiaux. Le Fonds définit l'alignement comme étant le processus visant à garantir que l'ensemble de ses investissements renforcent la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques, améliorent la résilience et appuient les voies de développement à faible intensité de carbone.
6. Sur le plan institutionnel, le FIDA intègre les six piliers; au niveau des projets, les investissements sont en phase avec l'Accord de Paris s'ils respectent les deux premiers piliers.
  - **Objectifs d'atténuation (pilier 1):** l'investissement, ou l'activité, doit être cohérent avec les voies de développement à long terme à faible émission retenues par le pays client, conformément aux objectifs fixés en matière de limitation du réchauffement planétaire par l'Accord de Paris. Le Fonds veille ainsi à ce que l'activité contribue à maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C, et aux efforts visant à la limiter à 1,5 °C.
  - **Adaptation et résilience climatique dans les opérations (pilier 2):** l'investissement doit encourager l'adaptation et la résilience face aux impacts climatiques en veillant à accompagner les ajustements des communautés, des écosystèmes et des économies aux changements climatiques actuels et prévus.

Figure 1  
Piliers de l'alignement sur l'Accord de Paris



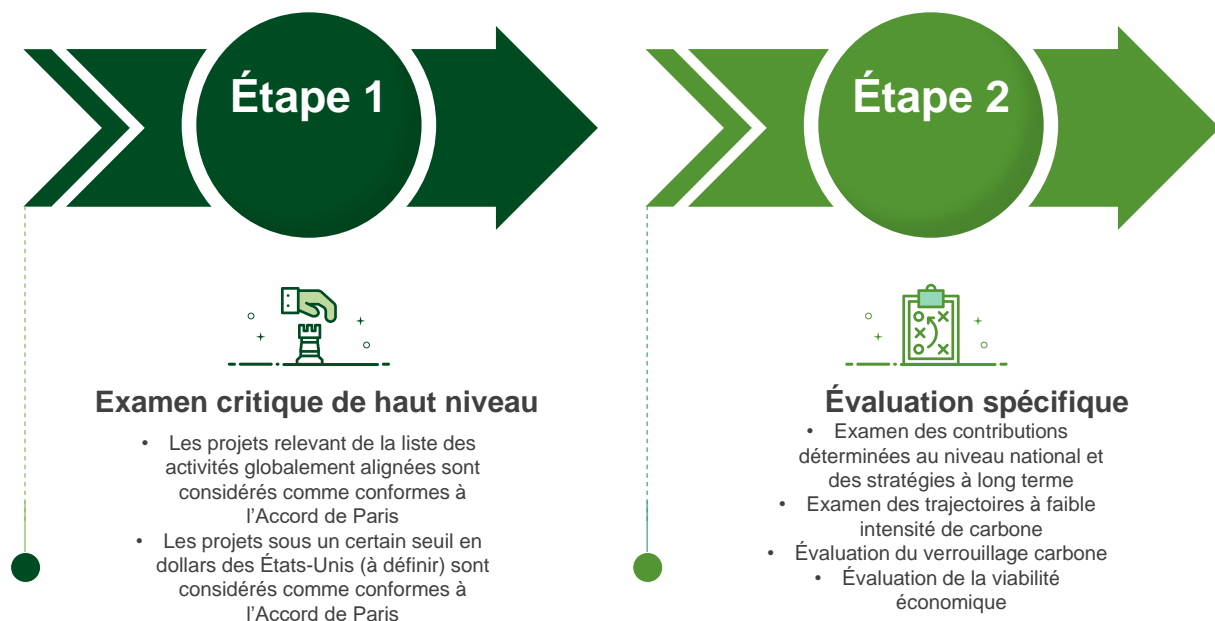
#### A. Pilier 1: Alignement sur les objectifs d'atténuation

7. Le pilier 1 permet de déterminer si une activité est alignée ou non sur les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris. L'alignement suppose le respect de deux conditions:

- cohérence avec les voies de développement à long terme à faible émission retenues par le pays dans lequel l'activité est menée;
  - faible probabilité de verrouillage carbone.
8. Une évaluation en deux étapes est réalisée. Premièrement, un examen critique de haut niveau permet de définir si l'investissement est globalement aligné ou non aligné<sup>6</sup>. En cas de doute, une évaluation sur plusieurs niveaux (figure 2) est effectuée pour confirmer l'alignement.
9. Différentes activités peuvent être considérées comme conformes aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, notamment:
- les activités qui réduisent directement les émissions de gaz à effet de serre;
  - les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre, mais sont conformes aux voies de développement à faible intensité de carbone du pays;
  - les activités n'ayant pas d'incidence positive ni négative sur les changements climatiques.

Figure 2

Procédure d'évaluation de l'alignement des projets sur les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris<sup>7</sup>



10. Pour assurer l'alignement sur les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, le FIDA a pris les engagements suivants:
- Concernant le respect du premier principe des banques multilatérales de développement relatif à l'alignement sur les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, la neuvième norme des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)<sup>8</sup> du FIDA, consacrée aux changements climatiques, requiert que les projets soient conformes aux contributions déterminées au niveau national.
  - La deuxième norme des PESEC, consacrée à l'utilisation efficiente des ressources, requiert de rechercher des possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des projets, par exemple en choisissant

<sup>6</sup> Banque africaine de développement *et al.* 2023. [Joint MDB Methodological Principles for Assessment of Paris Agreement Alignment of New Operations: Direct Investment Lending Operations](#).

<sup>7</sup> Le seuil en dollars des États-Unis sera fixé dans les directives relatives aux piliers 1 et 2, lesquelles devraient être achevées vers octobre 2025.

<sup>8</sup> Pour consulter les directives relatives aux PESEC, voir [ici](#).

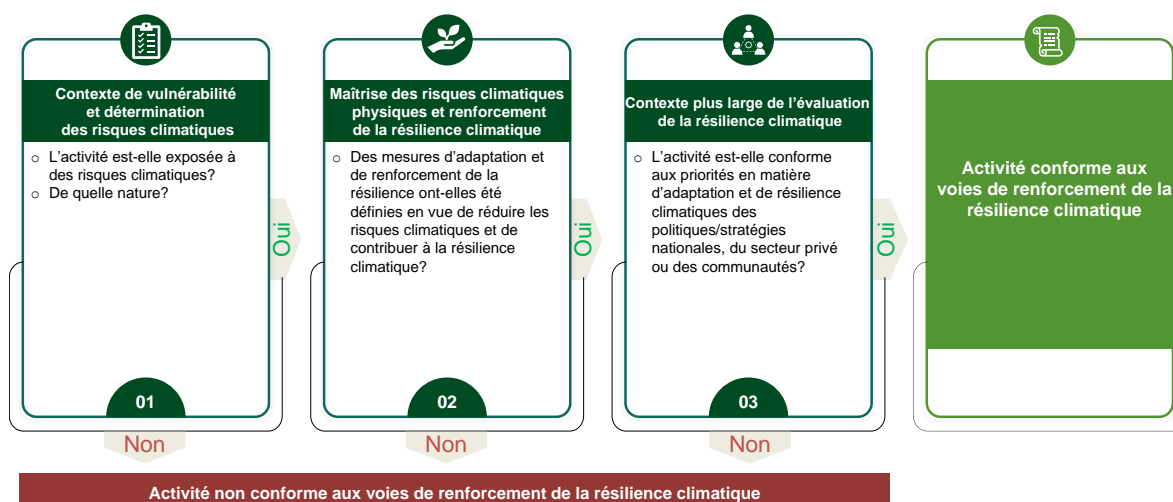
d'autres sites et en optant pour des pratiques durables dans l'agriculture, la foresterie et l'élevage. Pour les projets susceptibles d'être à l'origine d'importantes émissions, des solutions de remplacement devront être envisagées, et les évaluations économiques et financières devront prendre en compte la tarification des émissions de gaz à effet de serre.

11. Les PESEC existantes du FIDA sont déjà conformes aux dispositions évoquées ci-dessus. Cela étant, le FIDA compte ajouter des directives pour renforcer cet alignement, concernant notamment:
- la consultation de la liste établie par les banques multilatérales de développement répertoriant les activités globalement alignées du secteur AFAUT;
  - l'obligation de réaliser des évaluations du bilan carbone pour tous les projets, ce qui permettra en outre au Fonds d'ouvrir droit à davantage de financements de l'action climatique au titre de l'atténuation, conformément à la méthode des banques multilatérales de développement;
  - l'évaluation plus systématique des contributions déterminées au niveau national et des stratégies nationales à long terme en matière de développement à faible intensité de carbone.

## B. Pilier 2: Adaptation et résilience climatique dans les opérations

12. Le cadre d'évaluation du pilier 2 oriente la prise de décisions en matière d'adaptation et de résilience climatiques au moyen de trois étapes:
- détermination et évaluation des risques climatiques physiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, pour établir la vulnérabilité;
  - maîtrise de ces risques par la mise en œuvre de stratégies d'adaptation visant à renforcer la résilience;
  - alignement sur les politiques et initiatives plus larges de renforcement de la résilience climatique.

Figure 3  
Cadre d'évaluation des voies vers la résilience climatique



13. L'alignement du FIDA sur les objectifs d'adaptation et de résilience climatique de l'Accord de Paris est déjà assuré par la neuvième norme des PESEC. Le cadre des PESEC impose une approche structurée d'adaptation, telle qu'indiquée dans

l'évaluation au titre du pilier 2. Cette procédure évalue et gère de manière systématique les risques climatiques physiques au moyen de trois étapes:

- **Détermination des risques climatiques physiques.** Le FIDA évalue l'exposition potentielle des activités des projets aux aléas climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux variations de température, au moyen d'examen critiques des risques climatiques, et classe les projets en fonction du niveau de risque (élevé, modéré ou faible).
- **Maîtrise des risques climatiques et renforcement de la résilience.** Les projets doivent mettre en œuvre des stratégies d'adaptation visant à renforcer la résilience face aux risques définis.
- **Alignement sur des politiques plus larges.** Pour garantir la cohérence de l'approche, le FIDA conçoit ses projets conformément aux cadres nationaux et internationaux.

### C. Pilier 3: Contribution accélérée à la transition<sup>9</sup> par le financement de l'action climatique

14. Le FIDA revoit à la hausse ses ambitions en matière de financement de l'action climatique. Durant FIDA11, le programme de prêts et dons était axé pour 35% sur l'action climatique, soit un niveau supérieur à l'objectif de 25%. Durant FIDA12, l'objectif a été porté à 40%, et le Fonds est en voie de le dépasser. Un objectif de 90% a également été défini pour FIDA12 en matière de renforcement de la capacité d'adaptation.
15. Pour FIDA13, l'objectif de financement de l'action climatique a été porté à 45%, et le pourcentage de 90% de projets renforçant la capacité d'adaptation a été maintenu. De nouveaux instruments financiers seront en outre mis en place durant FIDA13, notamment des contributions additionnelles de base pour le climat<sup>10</sup> et des prêts concessionnels de partenaires thématiques. Ces instruments offriront de nouvelles solutions de déploiement du financement de l'action climatique pour les petits producteurs.
16. Avec le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) lancé en 2012, le FIDA a adopté une approche globale du renforcement de la résilience climatique dans les zones rurales. En 2021, le Fonds a mis en place le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) en s'appuyant sur l'expertise et les enseignements tirés de la première et la deuxième phase de l'ASAP (ASAP1 et ASAP2).
17. Le FIDA est accrédité auprès du Fonds pour l'adaptation, du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, ce qui lui donne accès au cofinancement mondial de l'adaptation et de l'atténuation climatiques.
18. Pour renforcer son appui à la transition des pays vers des secteurs AFAUT résilients et à faible intensité de carbone, le FIDA:
  - continuera de suivre l'objectif de financement de l'action climatique dans son programme de prêts et dons et de s'assurer que l'objectif défini répond à la demande des pays et contribue à combler le déficit de financement climatique pour les petits producteurs;
  - mettra en place de nouveaux instruments financiers pour canaliser des financements climatiques dans le cadre de ses activités;
  - continuera de mobiliser des ressources pour l'ASAP+ et d'autres fonds pertinents pour le climat, l'environnement et la biodiversité, et aidera les pays à accéder aux ressources des fonds multilatéraux pour le climat;

<sup>9</sup> Voies de développement résilient face au climat et produisant peu d'émissions.

<sup>10</sup> FIDA. 2024. [Contributions additionnelles de base pour le climat: Renforcer l'action climatique du FIDA.](#)

- s'attachera à attirer davantage de financements du secteur privé pour le programme d'action pour le climat en réduisant les risques associés aux investissements en faveur de l'adaptation et de l'atténuation dans le secteur.

#### **D. Pilier 4: Appui à la mobilisation et à l'élaboration de politiques**

19. Le FIDA s'est engagé à analyser les contributions déterminées au niveau national dans la totalité de ses programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et de ses notes de stratégie de pays pour veiller à ce que l'ensemble de ses activités soient conformes aux priorités climatiques des pays.
20. Le FIDA participe à l'élaboration de politiques dans le cadre de ses projets et de ses activités hors prêts. En tant que membre du partenariat sur les contributions déterminées au niveau national, il appuie l'élaboration et la mise en œuvre de ces dernières. Pour appuyer ces processus, le Fonds:
  - tirera parti de la nouvelle approche relative aux COSOP en intégrant des objectifs en matière de politique climatique au niveau des pays dans tous ses projets;
  - renforcera la collaboration en matière d'action climatique à l'échelle de l'ensemble des administrations en établissant des liens avec les ministères de l'environnement et d'autres organismes publics et privés liés au climat en vue de supprimer les obstacles d'ordre politique dans le secteur AFAUT.

#### **E. Pilier 5: Établissement de rapports**

21. Le FIDA rend compte actuellement de ses financements en faveur de l'action climatique, à l'aide de la méthode de suivi établie par les banques multilatérales de développement, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et applique les marqueurs de Rio, en tant qu'indicateurs des politiques, à la demande de certains États membres.
22. Le Fonds intègre les indicateurs de base sur l'action climatique dans son Cadre de gestion des résultats, et communique chaque année les informations y afférentes dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales (RIME). Ces informations portent notamment sur les émissions de gaz à effet de serre réduites ou stockées, mention obligatoire pour les projets requérant un financement au titre de l'atténuation climatique. Le FIDA communique également chaque année les émissions de ses activités internes (voyages, électricité, combustion, etc.).
23. Pour l'établissement des rapports, le FIDA:
  - continuera d'utiliser la méthode des banques multilatérales de développement pour le suivi des financements de l'action climatique s'agissant des rapports *ex ante*, conventionnels et détaillés;
  - ajoutera le statut au regard de l'alignement sur l'Accord de Paris à ses processus internes et externes de communication d'informations.

#### **F. Pilier 6: Alignement des activités internes**

24. Parallèlement à sa nouvelle Stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité 2025-2031, le FIDA se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en matière de rapports sur la durabilité, en se fondant sur une analyse des lacunes réalisée en 2024.
25. La nouvelle stratégie va permettre d'améliorer l'analyse des facteurs de résilience climatique, à partir des mesures définies dans les directives PESEC du FIDA.

26. Sur le plan financier et sur celui de la gestion des risques, le FIDA:
- intégrera les effets des risques et des possibilités liés au climat dans ses processus de planification financière et ses modèles de risque internes;
  - incorporera les éléments factuels issus de l'évaluation du caractère significatif sur le plan financier des questions climatiques dans le processus de gestion des risques, en définissant clairement les rôles de l'organe de gouvernance et de l'équipe de gestion;
  - réalisera un test de résistance fondé sur une analyse des scénarios climatiques, en précisant les données d'entrée et les hypothèses clés;
  - fournira une analyse complète des risques de transition (au niveau des projets et de l'institution);
  - renforcera les capacités des membres du personnel concernés pour la conception de projets conformes à l'Accord de Paris;
  - effectuera le suivi des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du portefeuille;
  - précisera les objectifs d'émissions brutes et nettes de gaz à effet de serre pour les activités internes et les activités financées, en veillant à communiquer ces émissions ainsi que les objectifs connexes conformément aux normes IFRS de publication d'informations sur la durabilité.

## IV Conclusion

27. Les principales tâches des piliers ont été définies (voir la section III). Des mesures ont été prises pour éviter les éventuelles incidences financières, mais certains coûts demeurent. Par exemple, on estime que 150 000 USD seront nécessaires pour budgéter l'analyse au moyen de l'outil EX-ACT (outil de comptabilisation des externalités environnementales) dans tous les projets et l'intégrer dans le budget de conception global. En outre, on s'attend à des coûts d'environ 50 000 USD pour l'élaboration de directives et la formation et de 150 000 USD pour le suivi des émissions de gaz à effet de serre sur un cycle de trois ans.
28. En tant qu'institution financière internationale, le FIDA souhaite adopter l'approche des six piliers, en alignant ses projets sur les objectifs d'atténuation (pilier 1) et d'adaptation et de résilience (pilier 2). Le pilier 1 assure la cohérence des projets avec les objectifs nationaux en matière d'activités à faible intensité de carbone, tandis que le pilier 2 impose un processus en trois étapes pour l'adaptation: détermination des risques climatiques, mise en œuvre de stratégies d'adaptation et alignement sur les politiques climatiques.
29. Le cadre PESEC du FIDA permet d'intégrer des examens critiques des risques climatiques, des stratégies d'adaptation et l'alignement sur les politiques dans la conception des projets. En vue d'accroître le financement de l'action climatique et d'introduire des instruments financiers innovants, le Fonds entend renforcer l'adaptation et mobiliser des ressources pour les petits producteurs.

## V. Feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris

<i>Pilier</i>	<i>Action</i>	<i>Division(s) responsable(s)</i>	<i>Division(s) auxiliaire(s)</i>	<i>Jalon</i>	<i>Méthode de validation</i>
<b>Pilier 1</b>	Élaborer des directives pour l'alignement sur les objectifs d'atténuation	Bureau de l'efficacité du développement (ODE)	Division environnement, climat, genre et inclusion sociale (ECG)	FIDA13 (application aux projets de la session d'avril 2026 du Conseil d'administration)	Directives relatives à l'alignement sur l'Accord de Paris



<b>Pilier 1</b>	Intégrer des évaluations de la viabilité économique pour l'alignement sur les objectifs d'atténuation dans les directives relatives à l'analyse économique et financière	ODE	ECG, Division production durable, marchés et institutions	FIDA13	Directives relatives à l'analyse économique et financière
<b>Pilier 2</b>	Élaborer des directives pour l'alignement sur les objectifs d'adaptation (parallèlement aux directives du pilier 1)	ODE	ECG	FIDA13 (application aux projets de la session d'avril 2026 du Conseil d'administration)	Directives relatives à l'alignement sur l'Accord de Paris
<b>Pilier 3</b>	Continuer de suivre l'objectif de financement de l'action climatique dans le programme de prêts et dons du FIDA et de s'assurer que l'objectif défini répond à la demande des pays et contribue à combler le déficit de financement climatique pour les petits producteurs	ODE	ECG, Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale	En cours	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), RIME et rapport de l'OCDE sur le financement de l'action climatique
<b>Pilier 3</b>	Mettre en place les nouveaux instruments financiers pour canaliser des financements climatiques dans le cadre des activités du FIDA	ODE, Département des opérations financières	Divisions régionales, ECG	FIDA13	Contributions additionnelles de base pour le climat et décaissement de prêts concessionnels de partenaires pour l'action climatique
<b>Pilier 3</b>	Continuer de mobiliser des ressources pour l'ASAP+ et d'autres instruments financiers axés sur le climat, et aider les pays à accéder aux ressources des fonds multilatéraux pour le climat	ECG	ECG	En cours	Montant des fonds mobilisés pour l'ASAP+; et montant des fonds mobilisés auprès des fonds multilatéraux pour le climat
<b>Pilier 3</b>	S'attacher à attirer davantage de financements du secteur privé pour l'action pour le climat en réduisant les risques associés aux investissements en faveur de l'adaptation et de l'atténuation	Division des opérations dans le secteur privé, divisions régionales	ECG	En cours	Cofinancement du secteur privé dans les projets avec le marqueur de Rio CC2 ou CC1
<b>Pilier 4</b>	Tirer parti de la nouvelle approche du FIDA relative aux COSOP consistant à intégrer des objectifs politiques au niveau des pays dans tous les projets d'investissement pour définir des produits en	Divisions régionales, ECG	ODE	FIDA13	Notes issues de l'examen des résultats du COSOP

	matière de politique climatique				
<b>Pilier 4</b>	Renforcer les liens avec les ministères de l'environnement et d'autres grands organismes publics et privés liés au climat en vue de supprimer les obstacles relevant de la politique climatique dans le secteur AFAUT	Divisions régionales	ECG	En cours	Évaluations au niveau des pays
<b>Pilier 5</b>	Continuer d'utiliser la méthode des banques multilatérales de développement pour le suivi des financements de l'action climatique s'agissant des rapports <i>ex ante</i> , conventionnels et détaillés	ODE	ECG	En cours	RIME, rapports de l'OCDE
<b>Pilier 5</b>	Ajouter aux rapports le statut au regard de l'alignement sur l'Accord de Paris	ODE	ECG	FIDA13 (session d'avril 2026 du Conseil d'administration)	RIME
<b>Pilier 6</b>	Préciser les objectifs d'émissions brutes et nettes de gaz à effet de serre pour les activités internes et les activités financées, en veillant à communiquer ces émissions ainsi que les objectifs connexes conformément aux normes IFRS de publication d'informations sur la durabilité	ECG, Division des services de gestion	Division du contrôle financier	FIDA14	RIDE, RIME, Rapport sur l'action climatique
<b>Pilier 6</b>	Effectuer le suivi des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du portefeuille d'investissements du FIDA	ECG	ODE, divisions régionales	FIDA14	RIDE, RIME, Rapport sur l'action climatique